

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

#### 1. Intitulé du projet

Création d'une voie verte entre Saint-Arnoult et Deauville

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Calvados

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

DUPONT Jean-Léonce Président

RCS / SIRET

22140118500014

Forme juridique

7220

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructure routière d) Toutes routes d'une longueur inférieur à 3km	Voie verte de 3088m dont 405m sur chemin existant

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Aménagement d'une voie verte permettant de relier le centre de la commune de Saint-Arnoult au centre de la commune de Deauville

#### **4.2 Objectifs du projet**

Assurer la continuité de l'itinéraire littoral calvadosien, lui-même inclus dans l'itinéraire européen n°4 reliant Kiev à Roscoff sur 4000km.

La section en voie verte Deauville / Saint-Arnoult s'inscrit localement dans le prolongement de la section Saint-Arnoult / Saint-André d'Hébertôt via Pont l'évêque mise en service au printemps 2012.

Offrir aux piétons, cyclistes et cavaliers à l'allure du pas un accès sécurisé à la mer.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Les travaux prévus comprennent la réalisation d'une voie verte sur environ 3km.

La voie verte proposera une largeur roulable de 4m, ponctuellement moins.

Les travaux seront réalisés en une seule phase et totalement hors circulation

Le tracé retenu a fait l'objet d'échanges fonciers, et longe en partie le complexe des Lawns tennis.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Voie verte réservée aux piétons, aux cyclistes, aux cavaliers à l'allure du pas et interdite aux véhicules à moteurs sauf engins d'entretien

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau compte tenu notamment d'un état des lieux indiquant la présence de 3000m<sup>2</sup> de zones humides à compenser. Dossier déposé en janvier 2016. Accord obtenu en mars 2016.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli****4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale	3088m
Largeur roulable	4m ponctuellement moins
Franchissement du bras mort de la Touques (en cours de réalisation)	80m
Chemin déjà existant	325m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0° 05' 31" 0 Lat. 49° 20' 22" 1

Point d'arrivée : Long. 0° 04' 39" 4 Lat. 49° 21' 27" 3

Communes traversées :

Saint-Arnoult  
Touques  
Deauville

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parc de loisir et enclos avec des biches à Saint-Arnoult  
Herbages et terrains en bordure de la ligne droite de l'hippodrome à Touques  
Chemin longeant l'hippodrome et terrains dans l'hippodrome à Deauville

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLUI du 22 décembre 2012, modification simplifiée du 23 novembre 2013

Zone NI

Zone A

3 cartes en PDF (5-plan\_8-2000, 5-plan\_9-2000, 5-plan\_12-2000)

Règlement du PLU de la 4CF (5-reglement.pdf)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 : Marais de la basse vallée de la Touques ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Touques et ses petits affluents ZNIEFF de type 2 : Littoral Augeron Ces ZNIEFF ne sont pas directement concernés par le tracé
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deauville
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur les communes de Saint-Arnoult et Touques périmètres des 500m de bâtiments protégés par les ABF
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dossier de déclaration au titre de la réglementation sur l'eau ayant obtenu un accord de la DDTM (service eau et biodiversité) sans prescription particulière. Confirmation de la mise en place de la mesure compensatoire concernant les 2888m2 de zones humides.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques inondation de la basse vallée de la Touques a été approuvé le 25 oct 2005
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites natura 2000 les plus proches de la zone d'étude : Zone de protection spéciale de l'estuaire et des marais de la seine à moins d'1km du début du tracé Site d'importance communautaire de l'estuaire de la seine à moins d'1km du début du tracé
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de protection spéciale du littoral-augeron à 1,5km du début du tracé Zone spéciale de conservation Baie de seine orientale à 1,5km du début du tracé



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation des terrassements nécessaires à la création de la structure de voie
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de graves pour la constitution de la voie L'ensemble des déblais remblais se fera à TN constant.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dossier de déclaration au titre de la réglementation sur l'eau avec mise en place de mesures compensatoires
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une bande de terrain d'une largeur de 10m sur une longueur d'environ 400m d'une parcelle agricole a été acquise pour le projet. Cette bande de terrain se situe en bordure d'une voie ferrée puis d'une route départementale
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux de ruissellement sur l'emprise de la voie verte</p> <p>Dossier de déclaration au titre de réglementation sur l'eau</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'aménagement de la voie verte viendra dans la continuité de l'aménagement destiné au franchissement du bras mort de la Touques Il longera le complexe de Lawn Tennis récemment mis en service

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact compte tenu des incidences très limitées sur le milieu environnemental :**

- \* La création de la voie verte est une infrastructure interdite aux véhicules à moteurs. Les rejets des ruissellements dans le milieu aquatique ne seront donc pas pollués.
- \* Le projet permet le maintien des écoulements existants. En effet, la voie sera implantée au niveau du terrain naturel pour ne pas créer de remblais dans la zone inondable. Les eaux de ruissellement de la voie seront renvoyées de manières diffuses vers les milieux existants.
- \* Les fossés interceptés seront rétablis et les interventions sur les cours d'eau limités au strict minimum (mise en place d'une palplanche en protection de rives du bras mort de la Touques).
- \* Les 2888m<sup>2</sup> de zones humides impactés seront compensés par la valorisation et la gestion d'une parcelle de 7000m<sup>2</sup> (en cours d'enrichement) offrant un caractère très intéressant pour cette action.
- \* La suppression d'une des rangées de peupliers (106 arbres classés dans l'enceinte de l'hippodrome) nécessaire à la réalisation d'un aménagement sécurisé et pérenne, sera soumise à une déclaration dans le cadre du PLUI de la communauté de commune Cœur côte Fleurie.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
<b>1</b>	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<b>5</b>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Plan de situation.jpg</li> <li>* Reportage photos MAJdec16.pdf</li> <li>* Présentation du projet MAJ dec16.pdf (Présentation avec plans détaillés du projet)</li> </ul> <p>Ensemble des plans du projet (6 planches) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Voie verte saint-arnoult deauville v2.pdf</li> <li>* Voie verte saint-arnoult deauville hippo solution1 v2.pdf</li> </ul> <p>Rubrique5.1 documents d'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* 5-plan_8-2000.pdf, * 5-plan_9-2000.pdf, * 5-plan_12-2000.pdf</li> <li>* 5-reglement.pdf (édition uniquement de la 1ère page compte tenu du volume 185 pages)</li> </ul> <p>Dossier Loi sur l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Dossier de déclaration au titre de la réglementation sur l'eau</li> <li>* Courrier pièce complémentaire</li> <li>* Courrier d'accord de la DDTM</li> </ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CAEN

le,

21/12/16

Signature

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation

Le chef du service environnement

Élie DAGUET